

CAPD du 2 juillet 2020

Postes adaptés, congés de formation, tableau d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle, liste d'aptitude PE étaient à l'ordre du jour de la CAPD de ce jour. C'est l'occasion de constater les avancées liées à l'accord PPCR, bien que toujours critiqué par certaines organisations syndicales, cet accord permet aujourd'hui à un plus grand nombre d'accéder à la hors classe. Longtemps en retard sur le second degré, le taux des promus égale maintenant celui des certifiés, soit 17%. Le dernier promu était à l'échelon 10 de la classe normale avec un barème de 150 points. La déclaration du Sgen-CFDT et [plus de détails](#)

Les militants du Sgen-CFDT Lorraine peuvent vous apporter des précisions si nécessaire, ne pas hésiter à nous écrire ou nous appeler. Cette journée correspond également à la communication des affectations de l'ajustement du mouvement.

Direction d'école – proposition de loi Rilhac : où en est-on ?

Point d'étape au 26 juin : la Loi Rilhac vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale. Elle va poursuivre son parcours parlementaire au Sénat pour une présentation durant l'été. Un point d'étape sur le texte adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. La loi Rilhac répond à deux exigences que le Sgen-CFDT a toujours posées en préalable : la reconnaissance du métier de directeur, directrice et la possibilité de rester professeur-e des écoles et donc de pouvoir quitter la fonction de directeur quand ils le souhaitent. Pour le Sgen-CFDT, le texte peut constituer une première étape pour aller vers une évolution plus large que nous revendiquons de longue date : la création d'un établissement du premier degré. En effet, si l'on veut vraiment permettre aux équipes d'école de prendre des décisions, de faire des choix pédagogiques dont le directeur, la directrice, coordonne la mise en œuvre, l'École doit avoir un statut juridique lui garantissant des marges d'autonomie (gestion d'un budget par exemple).

Cette loi est [une étape sur le long chemin qui mène à l'établissement, du premier degré, un projet que le Sgen-CFDT porte depuis 40 ans](#). C'est une première reconnaissance du métier de directeur et directrice. Elle doit se poursuivre par une réflexion sur le statut de l'école car le statu quo n'est plus possible... [Lire la suite](#)

Projet de décret ASA liées à la parentalité et aux événements familiaux : attention danger !

Un groupe de travail a eu lieu au ministère de l'action et des comptes publics le 25 juin avec les organisations syndicales, dont l'UFFA-CFDT. **Ces autorisations spéciales d'absences sont celles qui ponctuent notre quotidien.**

Le projet de décret présenté sera pris en Conseil d'État en application de l'article 45 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Il détermine la liste exhaustive des autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à certains événements familiaux et ses conditions d'octroi, une bonne partie de ses dispositions sont inscrites « de droit » pour les agents. Ce décret harmonise les droits de l'ensemble des agents publics. **La CFDT est favorable à plusieurs articles créateurs de droits nouveaux**, ou qui consolident les droits existants en matière de parentalité (articles 6 à 10) et mettent en œuvre des dispositions de l'accord de 2018 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle salue également la transposition à la fonction publique des dernières dispositions du Code du travail en cas de décès d'un enfant (article 16). En revanche, **la CFDT s'oppose aux dispositions de l'article 11, qui prévoit de réduire drastiquement le droit à congé pour enfant malade (pourrait être ramenée à 3 jours/ an)**. Cette mesure affecterait fortement et injustement les agents, et en particulier les femmes. Elle demande que la situation des familles monoparentales soit aussi prise en compte par une majoration significative des droits à congé. **La CFDT déplore que les ASA pour décès d'un conjoint soient maintenus à 3 jours, ce qui est clairement insuffisant. Elle demande que le droit soit porté à 5 jours.**

Postes et missions à l'étranger

Ne pas manquer [le BO de ce jour](#) à propos des ces postes. Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MENJ et du MESRI, en activité, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leurs corps et leurs grades, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MENJ et du MESRI. La publication des postes à pourvoir est **exclusivement effectuée** par le MEAE [sur son site Internet](#)

UFFA-CFDT : après le COVID il faut négocier !

« Il n'est plus possible aujourd'hui d'ignorer le rôle des services publics, des agents publics et les besoins de proximité pour les usagers », a insisté Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil commun de la Fonction publique consacrée au bilan de la crise Covid, organisée le 25 juin. [lire la suite](#)

Actualités CFDT : les « invisibles » à l'honneur

Dans une tribune parue dans le JDD du 28 juin, seize délégués CFDT d'entreprises de services réclament le respect des droits des « invisibles », ces agents de nettoyage, de sécurité ou de service en première ligne dans la crise du Covid-19. [Lire l'article](#)

Nous sommes toujours à votre écoute et à la rentrée prochaine !